Envoyé en préfecture le 18/09/2026
Reçu en préfecture le 18/09/2026
Publié le 18/09/2026
ID : 062-216207365-20260914-DEC2026_123-AI

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
COMMUNE DE SAILLY-SUR-LA-LYS

DÉCISION RELATIVE À LA SIGNATURE D'UN DEVIS DESTINÉ À L'ORGANISATION DU JEU NOEL DES COMMERCANTS EN FAVEUR DES COMMERCANTS DE SAILLY-SUR-LA-LYS

Le Maire de SAILLY-SUR-LA-LYS,

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2026-08 du 16 mars 2026 attribuant une délégation de pouvoir au Maire à toutes les décisions en matière de marchés publics quel que soit leur montant ;

Considérant qu'il est nécessaire de faire appel à un prestataire pour la conception et l'impression de 10000 tickets jeu de noël des commerçants à gratter en faveur des commerçants la ville de Sailly sur la Lys ;

Vu les propositions tarifaires reçues de ILLICO By L'artésienne ;

DECIDE

ARTICLE 1 est signé avec la société ILLICO By l'Artésienne (ZI de l'Alouette Rue François Jacob 62800 LIEVIN) un devis pour la conception et l'impression de 10000 tickets jeu à gratter noël des commerçants, soit un montant de **1423,20 € TTC.**

ARTICLE 2 la présente décision sera communiquée au conseil municipal lors de la prochaine séance. Elle sera reprise au registre des délibérations du conseil municipal et fera l'objet des mesures de publicité réglementaires et ampliation en sera transmise à la Sous-Préfecture de BETHUNE.

Fait à SAILLY-SUR-LA-LYS, le 14 septembre 2026

Dec 2026-123

Le Maire,
Pierre-Luc RAVET

MAIRIE DE SAILLY-SUR-LA-LYS 62840

DGS